

1. Avis d'intérêt

La préparation de l'avis d'intérêt a été menée par les élus du comité administratif, avec l'appui des directions générales de la MRC de Rivière-du-Loup et du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD). Dès le départ, la réflexion s'est orientée vers les projets en énergie renouvelable, un secteur déjà bien ancré dans les priorités régionales.

Cette orientation s'appuyait sur des engagements concrets et une expérience bien établie sur le territoire. La MRC est notamment impliquée dans plusieurs projets éoliens et participe, à titre de cofondatrice et coactionnaire, à l'usine de biométhanisation, un projet structurant alliant innovation, valorisation des matières résiduelles et production d'énergie verte.

En complément de l'axe énergétique, la réflexion stratégique a mis en lumière l'importance d'intégrer la gestion des matières résiduelles comme volet essentiel du projet. La MRC souhaitait soutenir des initiatives favorisant la réduction à la source, la valorisation et le traitement local des matières résiduelles, dans une optique de transition environnementale.

Ces bases solides ont permis aux membres du comité d'établir une orientation claire. L'objectif était de consolider les acquis et de renforcer la présence des énergies renouvelables et de la gestion des matières résiduelles dans les actions de développement régional. L'avis d'intérêt déposé reflète pleinement cette volonté.

2. Rédaction du devis et signature de l'entente

Le devis a été rédigé par le directeur général en poste au moment du dépôt, en collaboration avec le comité administratif qui en a assuré l'appui et la validation. Ce travail s'inscrivait dans la continuité des réflexions menées en amont, assurant une cohérence avec les orientations déjà définies. La direction générale du CLD a également été consultée, afin de garantir l'arrimage du devis aux objectifs de développement local et régional.

La collaboration entre les différentes instances a permis un dépôt structuré et rapide du devis, dès l'ouverture officielle du volet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La signature de l'entente est intervenue peu de temps après, confirmant l'engagement des parties prenantes à mettre en œuvre le projet.

3. Comité directeur

Le comité directeur responsable du suivi de l'entente était composé de la direction générale de la MRC et de celle du CLD, du préfet, ainsi que des membres du comité administratif ayant pris part à la réflexion initiale, soit les maires des villes de Rivière-du-Loup

et de Saint-Antonin et des municipalités de Notre-Dame-du-Portage et de Saint-Modeste.

Le comité a connu quelques modifications en cours de parcours. D'abord, les élections municipales, survenues quelques mois après la signature de l'entente, ont entraîné le remplacement de madame Sylvie Vignet, mairesse de la Ville de Rivière-du-Loup, par monsieur Mario Bastille, nouvellement élu, qui a poursuivi l'engagement de la Ville dans le comité.

En janvier 2023, le directeur général de la MRC, acteur central de la démarche initiale, a quitté ses fonctions. Ce départ a nécessité une réorganisation administrative en parallèle de la poursuite du projet.

Finalement, le comité a d'abord été accompagné par la direction régionale du MAMH. Cet accompagnement a ensuite été assuré par monsieur Jean-François Gagnon, conseiller au ministère, qui a poursuivi le soutien et assuré un suivi régulier des travaux.

La réflexion a été structurée à travers des rencontres officielles du comité directeur, menant à l'élaboration du cadre de gestion :

Rencontres clés :

- 14 avril 2021 : Première réflexion sur les grandes orientations du cadre de gestion;
- 20 et 21 avril 2023 : Finalisation du cadre et recommandation au conseil de la MRC pour adoption;
Avant son adoption, des rencontres de travail avec les élus et des échanges avec le MAMH ont permis d'assurer un arrimage entre le projet, les besoins du milieu et les attentes gouvernementales.

Des rencontres subséquentes ont permis d'assurer le déploiement et le suivi du projet :

- 30 avril 2024;
- 9 septembre 2024;
- 7 octobre 2024 (comité restreint d'analyse);
- 15 octobre 2024.

4. Cadre de gestion

Le devis initial reposait principalement sur des thématiques générales à développer, plutôt que sur des projets concrets, ce qui a compliqué le passage à la mise en œuvre.

La transition à la direction générale de la MRC, survenue avant l'adoption du cadre de gestion, a accentué cette difficulté. Le départ du directeur général en poste au moment du dépôt a créé une rupture dans la continuité. Le caractère conceptuel du devis rendait sa reprise plus complexe.

L'adoption du cadre de gestion en avril 2023 a constitué un jalon important. En ciblant clairement les axes d'intervention, il a facilité les étapes subséquentes, dont la promotion de l'outil auprès des partenaires.

Subséquentement à son adoption, deux modifications ont été apportées au cadre :

- L'ajout d'un axe visant spécifiquement les **projets en énergies renouvelables**, incluant des sources non couvertes initialement, comme l'énergie solaire;
- L'augmentation du **montant maximal d'aide à 75 000 \$** pour les projets relevant de l'axe mobilité.

5. Réalisation du projet

La mise en œuvre du projet a été freinée par plusieurs facteurs, notamment les effets prolongés de la pandémie et les enjeux de recrutement dans les organisations municipales et partenaires. Ces difficultés ont limité la capacité de mobilisation autour du projet, tant à l'interne qu'auprès des promoteurs potentiels.

Au printemps 2024, un constat formel a été présenté au comité directeur et au conseil de la MRC : sans ressource dédiée à temps plein, il serait impossible de déployer l'ensemble des fonds disponibles avant l'échéance du 31 décembre 2024. Malgré le lancement public du cadre en avril 2023, les démarches entreprises (lancement public, séances d'information, contacts avec les municipalités et entreprises) n'avaient pas permis de générer un nombre suffisant de projets prêts à être déposés.

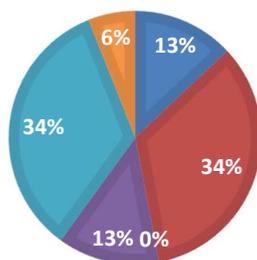
Ce constat s'appliquait également aux projets portés par la MRC, les équipes internes étant déjà pleinement mobilisées sur leurs mandats habituels.

Devant cette situation, la MRC a choisi d'affecter une partie de l'enveloppe disponible à l'embauche d'un chargé de projet dès la fin avril 2024. Cette décision a permis un accompagnement de proximité des partenaires, favorisant l'émergence d'opportunités concrètes d'investissement.

Grâce à ce redressement, l'ensemble des fonds disponibles a été engagé lors du conseil d'octobre 2024, permettant de soutenir **23 projets** couvrant la majorité des axes définis dans le cadre de gestion. Seul l'axe portant sur la **production d'énergie éolienne** n'a donné lieu à aucun projet financé dans le cadre de cette entente. Cette absence s'explique par le fait que les structures de gouvernance et de développement associées à ce secteur sont déjà bien établies et pleinement opérationnelles sur le territoire. Il n'était donc pas jugé pertinent d'y affecter les sommes du projet Signature Innovation, celles-ci ayant été prioritairement dirigées vers des secteurs émergents ou nécessitant un levier additionnel pour favoriser leur déploiement.

RÉPARTITION PAR AXE

■ Axe 1- Biométhanisation ■ Axe 2 et 3 Matières résiduelles ■ Axe 4 - Éolien
■ Axe 5- Mobilité ■ Axe 6- Projets ER ■ Administration



6. Gestion budgétaire

Les sommes ont été engagées en octobre 2024 en vue d'une réalisation des projets en 2025. Étant donné que ceux-ci sont encore en cours de déploiement, il est prématuré à ce stade de tirer des conclusions sur les écarts entre les prévisions et les dépenses réelles. Un portrait financier plus précis pourra être présenté dans la reddition de compte finale prévue pour le 31 mars 2026.

7. Autres commentaires et évaluation

Contrairement à d'autres territoires, la MRC de Rivière-du-Loup n'a pas bénéficié d'une prolongation de l'échéance pour la réalisation du projet. L'approche du ministère, fondée sur la date de signature de l'entente, ne tenait pas compte des réalités propres à chaque milieu ni de leur niveau d'avancement dans la mise en œuvre.

Ainsi, les projets financés ont été priorisés en fonction de leur faisabilité dans le temps imparti, plutôt que strictement selon leur potentiel d'impact territorial à long terme.

Séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **vendredi 5 septembre 2025** à 9 heures, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC situé au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants :

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, préfet.

Sont présents(es) : Monsieur Louis-Marie Bastille , Saint-Modeste
Monsieur Mario Bastille , Rivière-du-Loup
Monsieur Michel Lagacé , Préfet
Monsieur Vincent More , Notre-Dame-du-Portage
Monsieur Michel Nadeau , Saint-Antonin

2025-09-021-A

Adoption de la reddition de compte pour Signature innovation

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et ruralité dans le cadre du volet 3 — Projets Signature Innovation des MRC intervenue en novembre 2020 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.15 de cette entente, la MRC doit produire et adopter un rapport final faisant état de l'utilisation des sommes, de la contribution de l'organisme, des activités réalisées et des résultats atteints;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
et résolu :

QUE ce comité adopte le rapport final du projet de la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre de l'entente relative au Fonds Région et ruralité dans le cadre du volet 3 — Projets Signature Innovation des MRC;

QUE ce rapport soit déposé sur le site internet de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.



Michel Lagacé, préfet



Patricia Trudel, directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Rivière-du-Loup, le 8 septembre 2025



Patricia Trudel, directrice générale et greffière-trésorière

*Extrait d'un procès-verbal sujet à approbation par
le comité administratif de la MRC de Rivière-du-Loup*